

## Politique relative aux masques transparents au fleuret et à l'épée

Étant donnée la décision de la FIE «de suspendre et d'interdire» l'utilisation du masque à visière transparente au fleuret et à l'épée, la FCE n'autorisera donc pas l'utilisation de masques à visière transparente au fleuret et à l'épée aux compétitions organisées par la FCE à partir du début de la saison 2010-2011. Ceci donne plus de six mois aux athlètes pour se procurer des masques de remplacement. Dans l'intervalle, la FCE recommande aux athlètes de ne pas porter de masque à visière transparente au fleuret et à l'épée.

Le conseil d'administration de la FCE, le 9 février 2010